



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 14 novembre 2016

L'examen théorique à la conduite se modernise : bientôt un système d'interprétation audio

Le nouveau système informatisé permettra d'éviter d'éventuelles pratiques frauduleuses

La Secrétaire d'État bruxelloise à la Sécurité routière Bianca Debaets a décidé d'opter pour un nouveau système d'interprétation audio pour les candidats au permis de conduire théorique désirant le passer dans une autre langue que les langues officielles de notre pays. Elaboré par le GOCA (groupement d'entreprises agréées pour le contrôle technique et le permis de conduire), le nouveau système informatisé permettra d'éviter les éventuelles fraudes possibles avec les interprètes humains. Il s'inscrit également dans la dimension internationale de la Région bruxelloise en offrant un service de qualité et rapide aux nombreux expatriés présent sur son territoire.

A l'heure actuelle, suivant l'Arrêté Royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, un candidat ne maîtrisant aucune des langues nationales peut, moyennant le paiement de 50 €, se faire assister d'un interprète (traducteur-juré désigné par le centre d'examen) pour passer l'examen théorique. Mais, les sessions groupées étant privilégiées, le candidat doit parfois attendre jusqu'à deux mois après son inscription pour passer l'examen. De plus, une interprétation humaine ne permet pas d'exclure totalement des fraudes éventuelles.

Le nouveau système mis au point par le GOCA consistera en une interprétation informatisée avec des pré-enregistrements audio des différentes questions d'examen. Les traductions seront uniques et approuvées par un collège de traducteurs-jurés.

« Ce nouveau système présente l'avantage que tous les candidats pourront passer l'examen théorique selon la même procédure audiovisuelle. », précise Bianca Debaets, Secrétaire d'État bruxelloise en charge de la Sécurité routière. « Cela réduit considérablement les délais d'attente et nous offrons ainsi un meilleur service vis-à-vis des très nombreux demandeurs: pas moins de 3.233 l'année dernière ! C'est important pour toutes les institutions internationales présentes dans notre Région. De plus, nous supprimons le risque de pratiques frauduleuses, possibles avec des interprètes physiques ».

Les langues les plus parlées en Région bruxelloise seront prises en considération dans le nouveau dispositif : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le polonais, le turc, l'arabe et l'italien notamment. D'autre

part, le système d'interprétation en langue de signes pour les sourds ou malentendants sera bien sûr maintenu.

Par rapport aux questions, placées désormais dans un ordre aléatoire pour éviter les fraudes potentielles, elles sont encore plus diversifiées puisque le réservoir a été enrichi et il compte à présent 600 questions. De façon régulière, de nouvelles questions sont ajoutées.

Pour la mise en place du nouveau système, prévue dans le courant de l'année prochaine, la concertation avec le GOCA se poursuit notamment par rapport aux fondements juridiques et aux aspects pratiques.

Porte-parole Bianca Debaets: Pierre Migisha – pmigisha@gov.brussels 0475 720 412